

10.11.2017

# FOOTBALL

## **Composition de la commission mixte nationale**

**FFF** : Georges HONORE (commission scolaire et universitaire FFF) – José ALCOCCER (représentant DTN) – Jean-François NIEMEZCKI (entraîneur national)

**FF Sport U** : Cédric BRAIDY (ASU Bordeaux) – Grégory BURNICHON (Université Paris 1) – Stéphane GOUDRY (UT Troyes) - Stéphane HEROS (Université Auvergne) - François CAPEL (directeur national adjoint)

Alain FLAVIGNY – Philippe REBOT : directeurs régionaux référents, Managers des Equipes de France U.

## **I – CHAMPIONNATS DE FRANCE MASCULINS**

### **1 – Championnat « ELITE »**

#### ***Phase nationale (directe)***

20 équipes réparties en quatre poules de 5.

A l'issue de la phase de poule, le premier est qualifié pour les ¼ de finale. Le second et le troisième jouent un 1/8<sup>ème</sup> de finale chez le second. Le vainqueur du 1/8<sup>ème</sup> rencontre en ¼ de finale un premier sur terrain neutre.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> sont reléguées en N2.

Calendrier :

Phase de poule : (19/10 – 09/11 – 30/11 – 25/01 – 08/02) – 2 matches à domicile et 2 à l'extérieur

Attention, aucun report de match ne sera autorisé au-delà **du 8 février 2018**.

1/8ème de finale : **29/03**

¼ de finale : **17/05**

Finale à 4 équipes à **Montluçon, 30 et 31 mai 2018**

### **2 - Championnat « Nationale 2 »**

#### ***Phase de conférence***

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf. règle 3.2 du règlement commun sports collectifs)

Calendrier :

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le **29 mars 2018**

8 équipes qualifiées (quotas sur le site : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)).

¼ de finale : **17/05**

**Finale à 4 équipes à Montluçon, 30 et 31 mai 2018**

**(Les 4 équipes finalistes montent en Elite)**

### **3 - Championnat « CFDU » (réservé aux seules équipes d'universités sans STAPS)**

#### ***Phase de conférence***

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf. règle 3.2 du règlement commun sports collectifs).

Calendrier :

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le 29 mars 2018

8 équipes qualifiées (quotas sur le site : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)).

¼ de finale : **17/05**

**Finale à 4 équipes à Montluçon, 30 et 31 mai 2018**

#### **4 - Championnat « Ecoles »**

##### ***Phase de conférence***

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf. règle 3.2 du règlement commun sports collectifs).

Calendrier :

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le **2 mars 2018**

8 équipes qualifiées (quotas sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com))

**¼ de finale : 15/03**

**Finale à 4 équipes à Dijon, 28 et 29 mars 2018**

#### **5 - Championnat « IUT »**

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative.

Le CFU des IUT est ouvert aux équipes masculines.

Une équipe pour chacune des conférences Nord-Est, Sud-Est, Centre-Ouest et Sud-Ouest sera qualifiée pour la finale du CFU des IUT.

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le *22 février 2018*

*Finale à 4 équipes à La Roche sur Yon (CRSU de Nantes), 14 mars 2018*

## **II – CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININS**

### **1 - Championnat de France de Foot à 11**

##### ***Phase de conférence***

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf règle 3.2 du règlement commun sports collectifs).

*Les équipes peuvent être constituées en A.S. ou en sélection de ville ou d'académie, après décision des commissions mixtes régionales concernées. Dans le cadre des équipes d'AS, 3 licences individuelles ou extérieures peuvent être intégrées à l'équipe.*

Calendrier :

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le **29 mars 2018**

8 équipes maximum pouvant êtres qualifiées (quotas sur le site : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)).

**¼ de finale : 17/05**

**Finale à 4 équipes à Montluçon, 30 et 31 mai 2018**

### **2 - Championnat de France de Foot à 8 Féminin**

Deux filières sont organisées : CFU Elite – CFU N2

Les conférences sont responsables de l'organisation de la phase qualificative (cf règle 3.2 du règlement commun sports collectifs). Les équipes d'AS ne peuvent pas intégrer de licences extérieures, uniquement des licences individuelles.

(quotas sur le site : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)).

Calendrier :

Retour des résultats au siège de la FF Sport U pour le 10 mai 2018

**Finales à 8 équipes en CFU Elite et 8 équipes en CFU N2 à Toulouse, 30 et 31 mai 2018**

## **III – RMC FIVE CUP UNIVERSITAIRE**

La RMC FIVE CUP UNIVERSITAIRE est le championnat de France universitaire de football à 5. Cette compétition est ouverte aux étudiant(e)s licencié(e)s de la Fédération Française du Sport Universitaire. Elle se déroule en 16 étapes qualificatives et une grande finale nationale, organisée à Paris, le 8 mai 2018.

Chaque équipe inscrite peut participer aux étapes qualificatives organisées dans sa conférence. La formule sportive de chaque étape qualificative est définie en fonction du nombre d'équipes inscrites.

La meilleure Université et la meilleure Ecole à l'issue de chaque étape, soit 32 équipes (16 Universités et 16 Ecoles), seront qualifiées pour la finale nationale, pour tenter de décrocher le titre de Championne de France Universitaire de leur catégorie.

Informations et règlement sur le site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com) (rubrique sports collectifs) et via facebook RMC FIVE CUP

#### **IV - Règlement sportif spécifique**

Le règlement spécifique FF Sport U peut-être appliqué dès les phases qualificatives aux championnats de France et les arbitres (FFF) doivent en être correctement informés.

Sur l'ensemble des points non régis par le règlement spécifique FF Sport U, c'est le règlement de la FFF qui fait référence.

##### **4.1 Arbitres**

Les rencontres de la phase nationale seront arbitrées obligatoirement par 3 arbitres officiels, étudiants si possible, désignés par les CR Sport U et informés des dispositions réglementaires et sanctions disciplinaires spécifiques à la FF Sport U. Une vigilance toute particulière sera portée sur le niveau de certification des arbitres désignés.

##### **4.2 Délégué**

La présence d'un délégué de match est indispensable pour le bon déroulement des rencontres dès les huitièmes de finale, toutes filières confondues. C'est le directeur régional responsable de l'organisation ou un représentant qu'il aura désigné, qui assure cette fonction. Ce dernier étant en charge de l'accueil des équipes, de la feuille de match et garant du bon déroulement de la rencontre.

##### **4.3 Durée des matches**

Foot à 11 : ELITE, N2, CFDU, CFE, FEMININES à 11: 2 x 45' sans prolongation, tirs au but directs - 2x40' en ½ finales et finale avec tirs au but directs

IUT : 2 X 45' sans prolongation et 2 x 30' en ½ finales et finale avec tirs au but directs

Foot à 8 féminin : 2 X 30 en match simple – 2 X 20' en tournoi. Pas de prolongation.

##### **4.4 Décompte des points : 4 – 2 – 1 - 0**

##### **4.5 Départage des équipes en phases nationales**

###### **Poule ELITE**

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Il est procédé à l'épreuve des tirs au but. Néanmoins, les équipes marquent 2 points au classement et le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, à les départager en cas d'égalité aux points dans les poules.

En cas d'égalité au classement à l'issue de la poule (cas de plus de 2 équipes à égalité), les équipes seront départagées par prise en compte successive des facteurs suivants :

- ◇ nouveau classement avec les équipes concernées
- ◇ différence de buts particulière (résultat du match entre les équipes concernées)
- ◇ différence de buts générale, sur l'ensemble des matches de poule
- ◇ nombre de buts marqués
- ◇ décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2 jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts)
- ◇ tirage au sort à la centrale

#### 4.6 Nombre de joueurs

Pour tous les matches de la phase nationale, le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 16 ; 5 remplaçants sont autorisés ; les sorties sont non définitives (le remplacé devient de nouveau remplaçant).

Ces dispositions ne modifient en rien les modalités de remboursement en vigueur.

Pour le tournoi final (ELITE, N2, CFDU, CFE, FEMININES, IUT) le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 18, 7 remplaçants sont autorisés, sorties non définitives. Ces dispositions ne modifient en rien les modalités de remboursement en vigueur.

#### 4.7 Règles de brûlage entre plusieurs équipes d'une même AS

Deux équipes d'une même AS ne peuvent s'engager en championnat Elite. Les AS présentant un collectif dans deux niveaux de compétition sont soumises à une règle de brûlage : 10 joueurs désignés par l'enseignant sur la première feuille de match de l'équipe 1.

#### 4.8 Sanctions individuelles

##### 4.8.1 Exclusion temporaire

Tout carton jaune donnera lieu à une exclusion de 10 min.

Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 8, la sortie du 8<sup>ème</sup> joueur ne serait effectuée qu'au retour d'un exclu temporaire précédent.

Un joueur sanctionné d'un carton jaune peut participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

##### 4.8.2 Sanctions automatiques

Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente) :

- ◇ exclusion pour 2<sup>ème</sup> carton jaune : suspension 1 match ferme
- ◇ exclusion pour 2 cartons jaunes avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes + 2 mises à l'épreuve
- ◇ exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum + 2 mises à l'épreuve minimum (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme

Les suspensions devront être purgées obligatoirement lors des phases de conférence, ou nationales, le cas échéant lors de la saison suivante en cas d'exclusion lors des derniers matches de la phase nationale. Le joueur ne sera autorisé à reprendre les rencontres qu'à compter de la date où il aura purgé l'intégralité des sanctions (suspension + mise à l'épreuve).

La mise à l'épreuve consiste en l'obligation d'arbitrer une ou plusieurs rencontres universitaires officielles (de niveau académique ou inférieur) à l'initiative du CR Sport U d'appartenance du licencié. Les CR Sport U adresseront, simultanément aux demandes de qualification en phase nationale, une attestation précisant les dates et modalités dans lesquelles ces sanctions auront été purgées.

#### 4.9 Commission des litiges : cf. règle 5.13 du règlement intérieur.

Deux compétitions sont organisées en phase finale :

- un tournoi « open » ouvert à toute équipe d'A.S. (8 qualifiées, une par inter-région)
- un tournoi réservé à des équipes d'A.S. ne comportant aucune étudiante STAPS (8 qualifiées, une par inter-région).

## **V - Formation d'arbitres**

La FF Sport U et la FFF réaffirment leur volonté de développer les actions de formation d'arbitres universitaires réalisées conjointement par les CR Sport U, les ligues ou comités et les partenaires du sport universitaire.

Les formations validées donneront lieu à la délivrance d'une carte d'officiel FF Sport U.

Les meilleurs éléments, issus des formations validées, seront sollicités pour officier lors des phases finales.

## **VI - Programme international**

**EUSA** : les équipes championnes de France N-1 Elite masculine, féminine à 11 et CFU Elite féminin à 8 se verront proposer de participer aux EUSA GAMES qui se tiendront à Coimbra (Portugal), du 15 au 29 juillet 2018.

Modalités de participation : cf. sports collectifs